



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/36/118

S/14392

4 mars 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-sixième session

Points 22, 34, 58 et 83 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-sixième année

Lettre datée du 3 mars 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous faire tenir ci-joint, en réponse à la lettre datée du 13 février 1981 qui vous était adressée par le représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/36/103-S/14374), les extraits pertinents du communiqué de presse publié par le Ministère thaïlandais des affaires étrangères le vendredi 27 février 1981, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre avec son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 34, 58 et 83 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent.

(Signé) M. L. Birabongse KASEMSRI

* A/36/50.

ANNEXE

EXTRAITS DU COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIE PAR LE MINISTÈRE THAÏLANDAIS
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES LE VENDREDI 27 FEVRIER 1981

Le 11 février, le porte-parole du Ministère vietnamien des affaires étrangères a publié une déclaration concernant les incidents survenus peu de temps auparavant entre la Thaïlande et le Laos. Le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a alors prié le Secrétaire général de l'Organisation de faire ladite déclaration à tous les Membres de l'Organisation. Ce faisant, les autorités vietnamiennes s'arrogeaient le droit de parler au nom de la République démocratique populaire lao. La déclaration vietnamienne présente comme à l'accoutumée une vue déformée de la situation et ne peut que faire monter les tensions dans la région.

Il faut remarquer notamment que la Thaïlande et le Laos ont réglé ces incidents de manière satisfaisante par les moyens et mécanismes dont ils disposent. L'initiative de ces incidents n'était pas partie, comme le voudrait la propagande vietnamienne, du côté thaïlandais. Nombre d'indices convaincants donnent à penser que la partie lao n'a pour l'essentiel rien à se reprocher non plus. Ces incidents, ainsi que nombre d'autres survenus précédemment, avaient en fait été déclenchés par des actes délibérés de sabotage d'une partie tierce qui visait à perturber les rapports entre les deux pays et à semer la discorde entre eux.

Des atteintes ont également été portées à la souveraineté thaïlandaise. Certaines des plus graves se sont produites en juin 1980 et janvier 1981, lorsque d'importants contingents de troupes vietnamiennes ont délibérément fait des incursions poussées en territoire thaïlandais à partir du Kampuchea. Ces incidents ont fait l'objet d'un rapport complet au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et les faits pertinents ont été exposés dans des textes distribués comme documents officiels de l'Assemblée générale ainsi que du Conseil de sécurité. Tout cela vient prouver une fois de plus que la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est sont menacées parce que le Viet Nam persiste dans sa politique d'aventurisme et de domination au Laos et au Kampuchea.

Une fois de plus la Thaïlande engage vivement le Viet Nam à abandonner cette politique, car elle ne sert pas la cause de la paix et de la stabilité dans la région du Sud-Est asiatique, et contrevient d'évidence à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Organisation et aux normes acceptables de conduite internationale. En outre, c'est là une politique qui ne fait qu'intensifier encore la rivalité des grandes puissances au détriment de tous les pays de la région.

La Thaïlande et les pays de l'ANASE réaffirment leur désir de voir la paix et la stabilité rétablies en Asie du Sud-Est, et la région transformée en zone de paix, de liberté et de neutralité, préservée de toute forme, de tout type d'ingérence extérieure. Ces objectifs peuvent devenir réalité si, pour commencer, le Viet Nam met fin à son occupation illégale du Kampuchea et cesse de s'ingérer dans les affaires des pays voisins et si, ensuite, le problème kampuchéen est résolu par des moyens pacifiques conformément aux dispositions de la résolution 35/6 de l'Organisation des Nations Unies.

